

<https://www.snetap-fsu.fr/8-mars-journee-internationale-de-lutte-pour-les-droits-des-femmes-Toutes-et-tous-en-gr%C3%A8ve-et-en-manifestation/>



8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes : Toutes et tous en grève et en manifestation !

- Les Dossiers - Vie fédérale -
Date de mise en ligne : lundi 2 mars 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans nos entreprises et nos administrations. Cette discrimination, les femmes ne l'acceptent plus. Elles refusent d'attendre encore 80 ans pour être considérées dans le travail et rémunérées à l'égal de leurs collègues masculins. Elles exigent l'application du principe inscrit dans la Loi « à travail de valeur égale, salaire égal ».

Pourtant, le Conseil d'Analyse Economique, évalue le coût de ces inégalités à une perte de 10 points de PIB, qui affecte la santé économique générale de notre pays. Cet argument, qui devrait suffire à les convaincre de l'urgence à agir, n'est pourtant jamais mis en avant par les gouvernements successifs et les employeurs.

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes diminuent ainsi très lentement et s'élèvent encore à 22% en moyenne. Ces inégalités sont amplifiées à la retraite, avec des écarts moyens de pension de 38% en défaveur des femmes.

La France, comme les autres pays européens, a cette année une occasion historique de se doter d'outils permettant de progresser vers l'égalité. La directive européenne de transparence des rémunérations, si elle est transposée de manière ambitieuse, donne des leviers pour atteindre l'égalité des rémunérations et des carrières entre les femmes et les hommes.

Reconnaître la valeur du travail des femmes, est d'abord une exigence de justice sociale. Cela suppose d'identifier et de mettre un terme aux biais sexistes qui aujourd'hui encore pèsent sur l'orientation des filles, au détriment de la mixité des métiers, sur la reconnaissance des compétences mises en œuvre dans les métiers à prédominance féminine, notamment les métiers du soin et du lien, sur les opportunités de carrière et l'accès aux postes les mieux rémunérés.

Un travail d'examen et le cas échéant de révision des grilles de classifications doit se faire partout par la négociation collective, dans les branches professionnelles, les entreprises et les grilles de la fonction publique. Ce travail doit être mené particulièrement là où les femmes sont plus nombreuses et où persistent des discriminations structurelles clairement identifiées.

Des services publics forts et de qualité sont également une autre nécessité pour répondre aux besoins d'égalité. Les femmes sont à la fois les premières usagères et employées des services publics. Ceux-ci doivent être renforcés et répondre aux besoins croissants, notamment dans la prise en charge de la petite enfance et de la dépendance, aujourd'hui majoritairement assumée par les femmes.

Mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle est par ailleurs une demande de plus en plus forte de tous, femmes et hommes, et un gage de plus d'égalité en permettant que les femmes ne soient plus contraintes au temps partiel pour assurer les tâches domestiques et parentales.

Cette exigence n'est pas compatible avec les mesures rétrogrades récemment appliquées dans la Fonction publique, qui pénalisent en premier lieu les femmes, telles que les 10 % de décote salariale en cas de congés maladie ordinaire y compris pour les femmes enceintes, ou le projet de réduction du nombre de jours d'absence « enfant malade ».

Enfin, comme l'illustre le dernier rapport sur le sexisme du Haut Conseil à l'Egalité, les discours masculinistes

décomplexés se répandent. Pourtant le combat contre les violences sexistes et sexuelles reste une exigence et un prérequis à toute égalité femmes-hommes. Nos organisations défendent une augmentation des moyens affectés à la lutte contre ces violences, dans les entreprises, les administrations, les sphères privées et publiques et les réseaux sociaux. Là aussi, nous demandons que soit transposée sans attendre la directive européenne 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Face aux forces réactionnaires qui s'organisent et qui nient aux femmes le droit à disposer de leur corps, qui prônent leur retour à la maison au nom de soi-disant valeurs traditionnelles, qui combattent toutes les politiques en faveur de l'égalité, nos organisations syndicales continuent de défendre l'émancipation des femmes et l'égalité réelle avec les hommes, notamment par le travail.

En ce 8 mars 2026, nous appelons donc toutes et tous à se mobiliser, y compris par la grève, et rejoindre les manifestations organisées dans tous les territoires. L'égalité réelle entre les femmes et les hommes est un enjeu démocratique, mais aussi économique, qui ne peut plus attendre !

Voir aussi [8 mars : Brisons les chaines sexistes du capital !](#)